

A La Roche Bernard, le 9 août 2018

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer d'Ille et Vilaine
Service Eau et Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre - CS 23167
35031 RENNES cedex

Objet : Appréciations du secrétariat technique de la CLE du SAGE Vilaine sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant de la Seiche porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis pour avis un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation environnementale du contrat territorial volet « milieux aquatiques » du bassin versant de la Seiche porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche. Il n'a pas été possible de recueillir l'avis de la CLE dans les temps impartis. L'EPTB Vilaine, structure porteuse du SAGE, a cependant étudié le projet dans ces aspects techniques.

Le programme d'actions porté par le SMBV de la Seiche est cohérent avec le diagnostic posé. Compte tenu de l'état de dégradation des cours d'eau et de l'étendue du bassin (823 km²), la stratégie d'actions retenue est pertinente pour répondre aux enjeux. L'animation mériterait toutefois d'être renforcée.

De plus, les projets des communes de Saint Erblon (ruisseau des Bouillons) et de Vern sur Seiche (ruisseaux du Clos Sotin et du Peillac) permettront d'améliorer l'état des milieux sur les 2 sites. Toutefois, sur le site des Bouillons (commune de Saint Erblon), le dossier manque de précisions sur les milieux impactés par les 3 projets (mutation de la ZA actuelle des Leuzières, mutation du site des services techniques et création de la déchetterie intercommunale par Rennes Métropole sur le territoire de Saint Erblon) :

- Nature, surface et localisation des milieux impactés ;

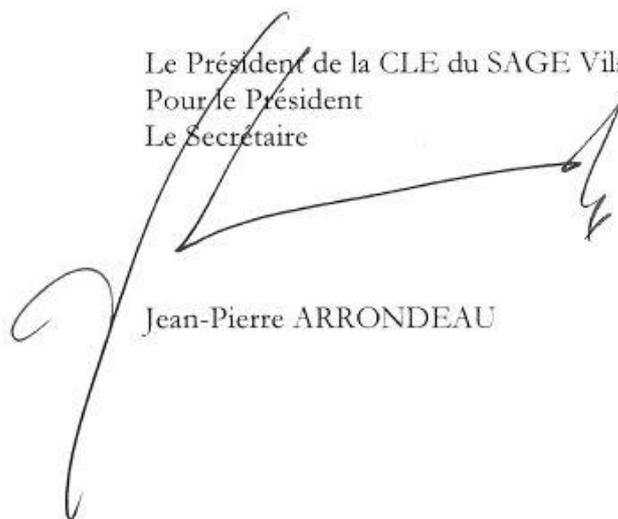
S'il s'agit de zones humides ou du cours d'eau :

- Fonctions des zones humides impactées, état du cours d'eau avant travaux ;
- Précisions sur les mesures d'évitement et de réduction qui ont été prises avant d'aboutir aux mesures de compensation.

L'ensemble du dossier répond au SAGE 2015, en particulier sur les enjeux liés à la morphologie, à la continuité et l'abreuvement direct du bétail. Le secrétariat technique de la CLE trouve ce dossier satisfaisant sous réserve d'apporter les précisions mentionnées ci-dessus pour le site des Bouillons et de s'assurer que, dans l'enquête publique, les projets de Saint Erblon et de Vern sur Seiche seront clairement présentés pour la consultation du public dans ces deux communes. Les détails sont présentés dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire



Jean-Pierre ARRONDEAU